

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 825

17 avril 2009

SOMMAIRE

3 D - Trustee S.A.	39558	Imbrex Holding S.A.	39578
ABF Regents Park Investments S.à r.l. ...	39554	Immobilière Citem S.à r.l.	39597
Aerolink International Sàrl	39579	Iworld S.A.	39596
Al Sub Silver S.A.	39573	Jona Universal Corporation S.A.	39587
Alfa Consult S.A.	39554	J.V.D. Constructions S.à r.l.	39600
Antarex International S.A.	39587	Kirken Investments S.A.	39572
Bee Master Holding BV	39572	Le Bon Gitan S.à r.l.	39599
Blackstone Pictures Entertainment S.A.	39596	Luxdynamic S.A.	39577
Camilia Holding BV	39571	Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux	39595
Carruzzi Cars S.à r.l.	39558	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	39574
Cerix Holding S.A.	39600	Margaritelli Kälin S.A.	39577
Cluster for Logistics, Luxembourg, a.s.b.l.	39583	Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l.	39596
Compagnie Financière et d'Investisse- ments Chimiques S.A.	39573	Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	39597
Crystal Sienna S.à r.l.	39588	MLAnna Real Estate 7 S.à r.l.	39555
De Grenge Männchen S.à r.l.	39564	ML Poivre Durable S.e.c.s.	39568
DKLUX S.à r.l.	39596	Naturepearls	39600
Elbis Take-Away S.à r.l.	39598	Orsa Maggiore S.A.	39558
Ellébore S.à r.l.	39555	Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco)	39563
Entreprise Générale S.A.	39597	Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco)	39561
Euroco S.A.	39571	PRC Engineering S.A.	39577
European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF	39559	SLR cycles S.à r.l.	39563
F & B Europe Invest S.A.	39595	Sofolux S.A.	39554
Finnshop S.à r.l.	39559	Super Yacht Building and Management ..	39558
Gadi Lux Sàrl	39598	Takehave Holding S.à r.l.	39580
Galene Event Int.	39566	Talmadge S.A.	39554
Gigaplex S.A.	39555	Torres Imolux S.A.	39572
Gotan Développement S.A.	39573	Toucan S.A.	39572
G-Timax	39561	Valdivia S.à r.l.	39571
HMac Investments S.à r.l.	39579	Veiner Weissert S.à r.l.	39565
Houdah Software S.à r.l.	39555	Visiense	39600
ICH Property Holding S.A.	39597		

Talmadge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.959.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.09.

TALMADGE S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009040910/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05682. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Sofolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.257.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009042986/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00220. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Alfa Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 60.732.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042996/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08819. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ABF Regents Park Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.789.

Les comptes annuels au 14 mars 2008 pour la période du 2 décembre 2007 au 14 mars 2008 de ABF Regents Park Investments S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043084/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00237. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Houdah Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 255, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.957.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Houdah Software Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042987/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08115. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Ellébore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 16, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.975.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Ellébore Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009042997/752/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08123. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Gigaplex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 88.373.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juillet 2002, acte publié au Mémorial C no 1404 du 27 septembre 2002, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 3 juillet 2007, acte publié au Mémorial C n° 2005 du 17 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GIGAPLEX S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009042999/9839/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08437. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

MLAnna Real Estate 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.651.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, a public company limited by shares (Aktiengesellschaft) incorporated and existing under the laws of Germany, and having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne, Germany, registered with the Cologne Trade and Companies' Register under number HRB 54.006.

The appearing parties representing the entire corporate capital of the Company (the "Shareholders") are here represented by Elena TOSHKOVA, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Attorney in fact"), by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney initialled "ne varietur" by the Attorney in fact of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing parties represented as stated here above, have requested the undersigned notary to draw up that they are the Shareholders of MLAnna Real Estate 7 S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 138.651 and incorporated by deed of the undersigned notary on 9 May 2008, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1445 on 11 June 2008 (the "Company").

The entire corporate capital of the Company, thus being represented, the meeting can, therefore, validly decide to take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to amend article 7, paragraph 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"7.1. The Company is managed by one or by several managers (the "Board of managers") appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. In case of a plurality of managers, there shall be two (2) classes of managers, namely class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s)."

Second resolution

The Shareholders decide to amend article 9, paragraph 5 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

"9.5. The Board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented and at least one class A manager and one class B manager are present or represented. Resolutions of the Board of managers are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board of managers are recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by any class A manager together with any class B manager present or represented at the meeting."

Third resolution

Further, the Shareholders decide to amend article 10 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of its sole manager or (ii) in case of plurality of managers by the joint signature of any class A manager together with any class B manager or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles."

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euro (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in fact of the appearing parties who is known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorliegenden Textes:

Im Jahre zweitausendundneun, am zwölften Tage des Monats März.

In Anwesenheit von Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 131.744,

2. Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in der 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 96.380,

3. Colonia Real Estate AG, eine Aktiengesellschaft nach Deutschem Recht mit Gesellschaftssitz in der Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln, Deutschland, registriert beim Kölner Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer HRB 54.006.

Die erschienenen Parteien, welche das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren (die "Aktieninhaber"), werden hier von Elena TOSHKOVA vertreten, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, (der "Bevollmächtigte"), handelnd auf Grund von Vollmachten unter Privatschrift.

Diese Vollmachten, nachdem sie vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und dem Notar "ne varietur" unterzeichnet wurden, liegen dieser Urkunde zum Zwecke der gleichzeitigen Registrierung bei.

Die wie dargelegt vertretenen Parteien haben den unterzeichneten Notar ersucht zu dokumentieren, dass sie die Anteilhaber der MLAnna Real Estate 7 S.à r.l. sind, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in der 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, registriert beim Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 138.651, gegründet am 9. Mai 2008 durch Urkunde des unterzeichneten Notars und veröffentlicht am 11. Juni 2008 im Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") unter der Nummer 1445 (die "Gesellschaft").

Das gesamte Gesellschaftskapital ist somit vertreten und die Versammlung kann rechtswirksam die folgenden Beschlüsse fassen:

Erster Beschluss

Die Anteilhaber beschließen, Artikel 7 Paragraph 1 der Gründungsurkunde der Gesellschaft (die "Gründungsurkunde") abzuändern, der wie folgt lautet wird:

"7.1. Die Gesellschaft wird von einem oder von mehreren Geschäftsführern ("Vorstand") geführt, welche durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers oder durch Beschluss der Hauptversammlung der Anteilhaber, welcher deren Amtszeit festlegt, ernannt werden. Im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern bilden diese einen Geschäftsführungsrat, der sich aus zwei Klassen von Geschäftsführern zusammensetzt (Geschäftsführer der Klasse A und der Klasse B). Die Geschäftsführer müssen nicht Anteilhaber sein."

Zweiter Beschluss

Die Anteilhaber beschließen, Artikel 9 Paragraph 5 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lautet wird:

"9.5. Der Geschäftsführungsvorstand kann nur dann rechtswirksam beraten und beschliessen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist und mindestens ein Geschäftsführer der Klasse A und ein Geschäftsführer der Klasse B anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie durch Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführer werden protokollarisch dokumentiert und vom Vorsitzenden der Versammlung oder, sofern kein Vorsitzender benannt worden ist, gemeinsam durch einen der in der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse A mit einem der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer der Klasse B unterzeichnet."

Dritter Beschluss

Des Weiteren beschließen die Anteilhaber, Artikel 10 der Gründungsurkunde abzuändern, der wie folgt lautet wird:

Art. 10. Vertretung. "Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten gebunden durch (i) die Unterschrift des Alleinigen Geschäftsführers oder (ii) im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Klasse A und eines Geschäftsführers der Klasse B oder (iii) durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift(en) jedweder Person(en), der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung rechtsgültig erteilt wurde."

Schätzung

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft resultierend aus der vorliegenden Urkunde getragen werden müssen, werden auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro (EUR 750.-) geschätzt.

Die vorliegende Urkunde ist in Luxemburg am anfangs der Urkunde bezeichneten Datum aufgenommen worden.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die gegenwärtige Urkunde auf Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer Fassung in deutscher Sprache.

Auf Antrag des vorstehenden Komparenten und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Nach Verlesung gegenüber dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit seinem Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: E. TOSHKOVA und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. Relation: LAC/2009/10286. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 25. März 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043544/242/130.

(090050023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Orsa Maggiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.018.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORSA MAGGIORE S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009043732/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00666. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Carruzzi Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.681.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043730/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00087. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**3 D - Trustee S.A., Société Anonyme,
(anc. SYBAM S.A., Super Yacht Building and Management).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 98.493.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27. März 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signature

Référence de publication: 2009043716/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00845. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.478.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009043718/1024/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00829. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Finshop S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait.

R.C.S. Luxembourg B 145.500.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

1. Monsieur Rolf Karl Joseph HOFFMANN, technicien, né à Saint Vith (Belgique) le 9 juillet 1963, matricule n° 1963 07 09 655, demeurant à L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait,

2. Madame Päivi HELIN, sans profession, née à Turku (Finlande) le 6 janvier 1965, matricule n° 1965 01 06 523, demeurant à L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de toutes sortes de marchandises par internet ou/et dans un magasin.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Finshop S.à.r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Weiswampach.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Monsieur Rolf Karl Joseph HOFFMANN, prénommé, cinquante parts sociales 50

Madame Päivi HELIN, prénommée, cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Rolf Karl Joseph HOFFMANN, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant.

Le siège est établi à L-9992 Weiswampach, 18, Cité Grait.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hoffmann, Helin, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 mars 2009. Relation: DIE/2009/3173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043804/234/85.

(090050195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 100.879.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043743/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00571. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

G-Timax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 145.503.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le treize mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Guy René M. JULEMONT, né à Verviers, le 18 avril 1963, demeurant B-4860 PEPINSTER, 10, rue Jean Simon Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège- Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "G-TIMAX" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Guy René M. JULEMONT prénommé, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS euros (12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.100,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy René JULEMONT, ci-dessus qualifié.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

3.- Tous les engagements pris par Monsieur JULEMONT, au nom de la société en constitution antérieurement à la constitution sont repris par celle-ci.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Julemont, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 mars 2009 - WIL/2009/252 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009043801/2724/96.

(090050203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Pierre Eippers S.à r.l. (succ. Rob Marco), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 100.879.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043741/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00571. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

SLR cycles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.007.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Guy RICHARTZ, ouvrier communal, né à Ettelbruck le 22 novembre 1962, matricule n° 1962 11 22 277, demeurant à L-9421 Vianden, 1a, Vieille rue.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Jean-Paul SLENTER, mécanicien, né à Maastricht le 28 septembre 1970, demeurant à D-54675 Roth an der Our (Allemagne), Delsbüscherweg, 6

cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée "SLR CYCLES S.à r.l." avec siège social à L-9410 Vianden, 22, Grand-Rue, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1242 du 22 juin 2007, inscrite au RCSL sous le numéro B 127007, pour le prix de cinquante (50) euros.

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Jean-Paul SLENTER, préqualifié, sera propriétaire unique des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "SLR CYCLES S.à r.l."

A la suite de ces cessions, Monsieur Jean-Paul SLENTER, devenu unique propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée "SLR CYCLES S.à r.l." déclare continuer ladite société sous forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et requiert le notaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution prise sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associé unique décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Jean-Paul SLENTER, mécanicien, né à Maastricht le 28 septembre 1970, demeurant à D-54675 Roth an der Our (Allemagne), Delsbüscherweg, 6."

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Richartz, Slenter, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009. Relation: DIE/2009/3040. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 31 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043806/234/42.

(090050191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

De Greng Mänchen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 17, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 94.502.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq mars.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "DE GRÉNGE MÄNNCHEN S.à r.l." avec siège social à L-6370 Haller, 12, rue de Hallerbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 827 du 11 août 2003, numéro RCSL B94502

L'assemblée est composée de:

1. Monsieur Laurent ELSÉN, paysagiste, né à Ettelbruck le 23 juin 1979, demeurant à L-6370 Haller, 12, rue Hallerbach;
2. Madame Isabel ALVES DA SILVA PICANÇO, ouvrière, née à Viseu (Portugal) le 22 décembre 1970, demeurant à L-9454 Fohren, 16, rue Faeschent.

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de douze mille cinq cents (12.500) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros à vingt-cinq mille (25 000) euros par la création de cent (100) parts nouvelles de cent vingt-cinq (125) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Les cent (100) parts sociales nouvellement créées ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- cinquante (50) parts sociales par Monsieur Laurent ELSÉN, prénommé; .
- cinquante (50) parts sociales par Madame Isabel ALVES DA SILVA PICANÇO, prénommée.

Les parts sociales ont été libérées par deux versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000) euros représenté par deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Monsieur Laurent ELSÉN, prénommé, cent parts sociales	100
2. Madame Isabel ALVES DA SILVA PICANÇO, prénommée, cent parts sociales	100
TOTAL: deux cents parts sociales	200

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-6370 Haller, 12, rue de Hallerbach à L-7661 Medernach, 17, rue de Diekirch et par conséquent de modifier la première phrase de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** "Le siège social est établi à Medernach."

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elsen, Alves Da Silva Picanço, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 mars 2009. Relation: DIE/2009/3123. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043805/234/49.

(090050194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Veiner Weissert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 34, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 145.501.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Léon ROGER, artisan-commerçant, né à Diekirch le 10 mai 1957, demeurant à L-9768 Reuler, Maison 86.

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de peintre-décorateur avec la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "VEINER WEISSERT S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Wahlhausen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-quatre (124) euros chacune. Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Léon ROGER, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents (12 400) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant Monsieur Léon ROGER, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-9841 Wahlhausen, 34, Am Duerf.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille (1.000) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Roger, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009. Relation: DIE/2009/3035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 31 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009043803/234/80.

(090050198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Galene Event Int., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 145.502.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Jean-Noël GRANDJEAN, né à Bastogne, le 23 décembre 1967, demeurant à B-6860 Légglise, 42, rue des Marronniers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GALENE EVENT INT." Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute conformément à la loi.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- l'organisation d'événements,
- la sonorisation,
- la location, vente et réparation de matériel de sonorisation,
- l'édition d'enregistrements sonores,
- la fabrication d'appareils électriques pour la mesure, la vérification, le contrôle et la navigation,
- la construction de lignes et de réseaux de télécommunication,
- le montage, démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail,
- l'installation de systèmes de télécommunication et installations informatiques,
- le commerce de gros d'appareils électroménagers, de radio et de télévision,,
- le commerce de gros de meubles, d'appareils ménagers non électriques et de revêtements de sol, y compris les tapis,
- le commerce de détail d'appareils d'éclairage et d'équipements du foyer,
- le commerce de détail spécialisé d'équipements de bureau, d'ordinateurs et de matériel de télécommunication,
- la réparation d'appareils électriques à usage domestique,
- la location d'autres machines et équipements,
- l'entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique,
- la production d'autres films,
- la production de spectacles par des ensembles artistiques, -les services annexes à l'art dramatique et à la musique
- la société a également pour objet, la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Jea-Noël GRANDJEAN prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

Art. 8. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignés dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour

autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils son propriétaires.

Art. 15. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9552 Wiltz, 5a, rue des Pêcheurs.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jean-Noël GRANDJEAN, prénommé.

La société sera valablement engagée par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-N. Grandjean, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 mars 2009 - WIL/2009/242 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 mars 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009043802/2724/114.

(090050200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

ML Poivre Durable S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.626.

In the year two thousand and nine, on the twelfth day of the month of March,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ML Poivre Real Estate GP, a private limited liability company (société à responsable limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxem-

bourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.476 (the "General Partner").

2. ML Poivre Real Estate 1, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.481 (the "Limited Partner").

3. ML Poivre Real Estate 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.480 (the "Limited Partner").

4. ML Poivre Real Estate 3, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.479 (the "Limited Partner").

5. ML Poivre Real Estate 4, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.478 (the "Limited Partner").

6. ML Poivre Real Estate 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 135.477 (the "Limited Partner").

The appearing parties representing the entire corporate capital of the Company (the "Partners") are here represented by Elena TOSHKOVA, private employee, residing professionally in Luxembourg (the "Attorney in fact"), by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said powers of attorney, initialled "ne varietur" by the Attorney in fact of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Which appearing parties represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to draw up that they represent all the units of ML Poivre Durable S.e.c.s., a limited corporate partnership (société en commandite simple), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 135.626 and incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 December, 2007, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 446 on 21 February, 2008.

The entire corporate capital of the Company, thus being represented, the meeting can, therefore, validly decide to take the following resolutions:

First resolution

The Partners decide to amend article 4, 1st paragraph of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.1.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the General Partner.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s) deliberating in the manner provided by the Law."

Second resolution

The Partners decide to amend article 12 of the articles of association of the Company, which henceforth shall read as follows

" **Art. 12.** The Partnership shall be bound towards third parties in all matters by (i) the signature of the sole manager of its General Partner or (ii) in case of plurality of managers, the joint signatures of any class A manager and any class B manager of the General Partner or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with the articles of association of the General Partner. Such delegate shall in no event be a Limited Partner".

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty Euros (EUR 750.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the Attorney in fact of the appearing parties who is known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, he/ she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ML Poivre Real Estate GP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.476 ("Associé Commandité").

2. ML Poivre Real Estate 1, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.481 ("Associé Commanditaire").

3. ML Poivre Real Estate 2, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.480 ("Associé Commanditaire").

4. ML Poivre Real Estate 3, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.479 ("Associé Commanditaire").

5. ML Poivre Real Estate 4, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.478 ("Associé Commanditaire").

6. ML Poivre Real Estate 5, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.477 (ci-après "Associé Commanditaire").

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Associés") sont ici représentées par Elena TOSKOVA, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu des procurations données sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le Mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter qu'elles représentent la totalité des unités de ML Poivre Durable S.e.c.s., une société en commandite simple ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.626, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, le 19 décembre 2007, publié au Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") dans le numéro 466 en date du 21 février 2008 (la "Société").

Les parties comparantes, représentant ainsi l'intégralité du capital social, l'assemblée peut décider valablement de voter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4, 1^{er} paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts".

Seconde résolution

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du gérant unique de l'Associé Commandité ou (ii) par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B de l'Associé Commandité ou (iii) par la signature unique de toute personne à qui un tel pouvoir a été valablement délégué dans les conditions des Statuts de l'Associé Commandité. Ce mandataire ne peut en aucun cas être un Associé Commanditaire".

39571

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros (EUR 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu au notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: E. TOSHKOVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2009. Relation: LAC/2009/10287. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009043921/242/135.

(090050378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Euroco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043729/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04560. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Valdivia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 102.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043726/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04561. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Camilia Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 87.531.

Siège de la société mère: La Haye

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043721/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00388. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Kirken Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.537.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043722/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00531. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Bee Master Holding BV, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 91.822.

Siège de la société mère: La Haye

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043719/506/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00390. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Toucan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.435.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043723/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00536. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Torres Imolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.341.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043695/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04573. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043693/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09655. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Compagnie Financière et d'Investissements Chimiques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 67.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009043736/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00653. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009043739/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00630. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR" ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 19 décembre 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 25 février 2009,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt-cinq mille deux cent quatre Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-deux (589.852) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,
- et cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-une (131.261) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

La Société dispose d'un capital social émis de EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt cinq mille deux cent quatre Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,
- cinq cent quatre vingt neuf mille huit cent cinquante deux (589.852) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,
- et cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-une (131.261) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les "Statuts"), les termes "Action" et "Actions" comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression "Commanditaires" se réfèrera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme "Actionnaires" se réfèrera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR ("Investisseurs avertis").

3) Par décision du 25 février 2009, l'associé gérant commandité, savoir "Mandarin Capital Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 52.516 (cinquante-deux mille cinq cent seize Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt-cinq mille deux cent quatre Euros) à EUR 2.677.720 (deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt Euros),

par l'émission de:

- 23.633 (vingt-trois mille six cent trente-trois) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle;

- 2.625 (deux mille six cent vingt-cinq) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune,

à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR - B and C Shares

Nbr	Shareholders	B Shares	C Shares
1	Private Equity International S.A.	5410	0
2	China Development Bank	5410	0
3	The Export-Import Bank of China	5410	0
4	Efibanca S.p.A.	1082	0
5	Corporate World Opportunities Limited	721	0
6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	721	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	721	0
8	Banca Carige S.p.A.	360	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	360	0

10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forli	360	0
11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	360	0
12	Fondazione Cariplo	360	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	360	0
14	Castel S.A.	216	0
15	Giorgio Tadolini	216	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	180	0
17	Datalogic S.p.A.	144	0
18	Gitifin S.r.l.	144	0
19	Merloni Invest S.p.A.	144	0
20	Paolo Cantarella	144	0
21	Vinifin International S.A.	144	0
22	IMA S.p.A.	144	0
23	Hillswood Holdings Ltd	144	0
24	Harlesden Finance S.A.	90	0
25	Lucio Stanca	72	0
26	Bruno Calzoni	72	0
27	Meris Romagnoli	72	0
28	King S.p.A.	72	0
29	Mandarin Capital Management S.A.	0	2.625
	TOTAL	23.633	2.625

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 23.633 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et aux 2.625 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 3.266.604.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 3.266.604 (trois millions deux cent soixante-six mille six cent quatre Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 2.677.720 (deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

"The Company has an issued share capital of two million six hundred and seventy-seven thousand seven hundred and twenty Euro (EUR 2,677,720), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,

- six hundred and thirteen thousand four hundred and forty-five (613,485) B Shares , having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."

- and one hundred and thirty-three thousand eight hundred and eighty-six (133,886) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each.

Traduction française

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 2.677.720 (deux millions six cent soixante-dix-sept mille sept cent vingt Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,

- six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-cinq (613.485) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-six (133.886) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 3 mars 2009, LAC/2009/8128: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009044062/208/182.

(090050784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Luxdynamic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.333.

Le Bilan complet consolidé au 31.12.2007 de LUXDYNAMIC S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXDYNAMIC S.A.

Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Salvatore Deslderio

Référence de publication: 2009043733/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00661. - Reçu 70,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

PRC Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 105.685.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseur d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009043715/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00846. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Margaritelli Kälin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 57.892.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043725/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00527. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Imbrex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.238.

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMBEX HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.238, constituée suivant acte reçu le 4 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 55, page 2602 de 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

2.- Modification afférente de la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution, qui précède, l'assemblée décide de modifier par conséquent la 1^{ère} phrase de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Strassen."

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer:

a) des administrateurs suivants:

Monsieur Koen DE VLEESSCHAUWER, Monsieur Christian GAILLOT et Madame Laurence LELEU;

b) du commissaire aux comptes suivant:

LUCOS COMPANY SERVICES S.A., ayant son siège social à Pétange.

Décharge éventuelle, entière et définitive sera donnée lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer:

a) *comme nouveaux administrateurs:*

- Monsieur Jozef LOCKS, administrateur de sociétés, né à Beernem (Belgique), le 18 avril 1955, demeurant à B-9041 Gent (Belgique), Orchideestraat 98; également administrateur-délégué;
- Madame Viviane BORLOO, administrateur de sociétés, née à Zottegem (Belgique), le 23 octobre 1961, demeurant à B-9041 Gent (Belgique), Orchideestraat 98;
- Madame Marie Immacolata FLORANGE, comptable, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

b) *comme nouveau commissaire aux comptes:*

VAN CAUTER-SNAUWAERT S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: W. VAN CAUTER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1314. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009043934/211/64.

(090050620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Aerolink International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.438.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26. März 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009043710/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00853. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090050424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Réviseur d'Entreprise

Experts Comptables et Fiscaux

Signature

Référence de publication: 2009043712/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00850. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090050426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Takehave Holding S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.526.

—
In the year two thousand nine, on the thirteenth of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Takehave Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed acted on the 7th day of July 2006, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number B 118.526, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg dated July 7th, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1893 of October 9, 2006.

The meeting is chaired by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address in Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. - Increase of the corporate capital by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 162,500 (one hundred sixty two thousand five hundred euro) by the issue of 6,000 (six thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each

2. - Subscription, intervention of the subscriber and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of Mr Taha, sole shareholder of the Company.

3. - Acceptation by the managers of Takehave Holding S.à r.l.

4. - Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 162,500 (one hundred sixty two thousand five hundred euro) by the issue of 6,000 (six thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty five euro) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of Mr Taha, sole shareholder of the Company, for an amount of EUR 150,000 (one hundred fifty thousand euro).

Second resolution:

It is decided to admit the subscription of the 6,000 (six thousand) new shares by Mr Taha, residing at 2, Flälvägen, S-18131 Lidingö, in Sweden.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned subscriber, Mr Taha, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 6,000 (six thousand) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company Takehave Holding S.à r.l.

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the Company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of Takehave Holding S.à r.l., all of them here represented by virtue of proxies which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

- Mr Taha, prenamed, owns 6,500 (six thousand five hundred) shares, representing 100% of the issued share capital of the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 162,500 (one hundred sixty two thousand five hundred euro) represented by 6,500 (six thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each"

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,700.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le treize février,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Takehave Holding S.à r.l.", une "société à responsabilité limitée", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B 118.526, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial du Luxembourg, Mémorial C numéro 1893 du 9 octobre 2006.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur, Flora Gibert, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 150,000 (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 162,500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 6,000 (six mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de M. Taha, actionnaire unique de la société

3. - Acceptation par les gérants de Takehave Holding S.à r.l.

4. - Modification afférente de l'article huit des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 150,000 (cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 162,500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) par l'émission de 6,000 (six mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société au profit de M. Samir Taha, unique actionnaire de la société, pour un montant de EUR 150,000 (cent cinquante mille euros).

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 6,000 (six mille) parts sociales nouvelles par M. Taha, résidant 2, Flälvägen, S-18131 Lidingö, en Suède.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 6,000 (six mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société Takehave Holding S.à r.l., prédésignée, et en annulation de cette même créance à concurrence d'un montant de EUR 150,000 (cent cinquante mille euros).

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de ladite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la Société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par le souscripteur.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la société Takeholding S.à r.l., ici représentés en vertu de procurations qui resteront ci-annexées.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution:

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- M. Taha, prénommé, détenant 6,500 (six mille cinq cents) parts sociales représentant 100% du capital social de la société.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 162,500 (cent soixante-deux mille cinq cents euros) divisé en 6,500 (six mille cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.700.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R.GALIOTTO, F.GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6379. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009044044/211/166.

(090050979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Cluster for Logistics, Luxembourg, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 7.921.

— STATUTS

L'an deux-mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Centre de Recherche Public Henri Tudor, établissement d'utilité publique, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Avenue John F. Kennedy 29, représenté par Dr. Claude Wehenkel, Président du Comité de Direction, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg-Kirchberg, Avenue John F. Kennedy 29.

2. Chambre de Commerce, ayant son siège social à L-2981 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7, représenté par Monsieur Pierre Gramagna, Directeur de la Chambre de Commerce, demeurant professionnellement à L-2981 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7.

3. Cluster Maritime Luxembourgeois, association sans but lucratif, ayant son siège social à L-1615 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F7644, représenté par Monsieur Freddy Bracke, Président du Cluster Maritime Luxembourgeois a.s.b.l, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, rue de Merl 55-57.

4. Confédération Luxembourgeoise du Commerce, association sans but lucratif, ayant son siège social à L-2014 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F5163, représenté par Monsieur Thierry Nothum, Directeur de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, demeurant professionnellement à L-2014 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7.

5. Fedii - Business Fédération Luxembourg, association sans but lucratif, ayant son siège social à L-1013 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F6043, représenté par Monsieur Robert Dennewald, Président de la Fedii, demeurant professionnellement à L-1013 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7

6. Luxinnovation GIE - Agence Nationale pour la Promotion de l'innovation et de la Recherche, groupement d'intérêt économique, ayant son siège social à L-1615 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro C16, représenté par Monsieur Marco Valentiny, Président du Conseil de Gérance de Luxinnovation GIE, demeurant professionnellement à L-1615 Luxembourg, rue Alcide de Gasperi 7.

7. Université du Luxembourg, établissement public, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faiencerie 162 A, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro J20, représenté par Professeur Docteur Franck Leprévost, Vice-Recteur Relations Internationales & Projets Spéciaux Université du Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faiencerie 162 A.

Les comparants ci-dessus agissant comme membres fondateurs, déclarent constituer par la présente une association sans but lucratif, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une association sans but lucratif prenant la dénomination "Cluster for Logistics, Luxembourg, a.s.b.l", désignée par après l'"Association". Elle se trouve régie par les présents statuts et la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social de l'Association est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'administration de l'Association.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 4. L'Association a pour objet de rassembler tous les acteurs publics ou privés en vue de constituer et d'exploiter une plateforme d'échanges et de compétences dans le domaine de la logistique au Grand-Duché de Luxembourg.

Elle pourra collaborer avec des institutions nationales ou internationales ayant un objet similaire et conclure toutes les conventions qu'elle considère adéquates.

L'Association a pour objet de favoriser la collaboration et les synergies entre ses membres et dans ce contexte de prendre toute initiative en vue de faire du Luxembourg un pôle logistique d'excellence au coeur de l'Europe. Elle peut créer des groupes de travail pour mettre en oeuvre ses objectifs et réaliser son objet.

L'Association peut faire toutes opérations à caractère administratif, opérationnel et financier se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. Elle peut, sous la surveillance de l'autorité administrative, accepter des mandats de gérer tous systèmes visant l'atteinte des buts déterminés par l'Association.

La mise en oeuvre de son objet est réalisée en conformité avec les dispositions des présents statuts et des règlements d'ordre intérieur qui peuvent être pris par les soins du Conseil d'administration; ils sont tenus à la disposition de tout intéressé justifiant d'un intérêt légitime au siège de l'Association.

Chapitre III. Les membres

Section 1^{er}. Admission.

Art. 5. L'Association est composée de membres effectifs et de membres adhérents. Le nombre de membres effectifs ne peut cependant être inférieur à trois. Le nombre de membres est illimité. Les membres mettent leurs compétences et leur expérience à la disposition de l'Association.

5.1. Membres effectifs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'Association, à savoir la Chambre de Commerce, le Cluster maritime luxembourgeois, la clc (confédération luxembourgeoise du commerce), le Centre de Recherche Public Henri Tudor, la Fedil - Business Fédération Luxembourg, Luxinnovation et l'Université du Luxembourg.

L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'une personne en tant que membre effectif sont décidés par le Conseil d'administration. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et le Conseil d'administration reste en toutes circonstances libre de refuser l'admission d'un membre. La décision du Conseil d'administration est communiquée à l'intéressé par lettre recommandée.

Les membres effectifs payent une cotisation annuelle. Celle-ci ne peut excéder 20.000 EUR par membre. Le montant de la cotisation des membres effectifs est déterminé chaque année par l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration. La cotisation est payable au cours de l'année pour laquelle le budget a été arrêté par l'Assemblée générale.

5.2. Membres adhérents

Peuvent devenir membres adhérents, les personnes physiques ou morales qui souhaitent contribuer aux initiatives de l'Association et à la poursuite de son objet social.

Les membres adhérents apportent à l'Association le concours de leurs compétences et de leur expérience.

Les membres adhérents payent une cotisation qui ne peut excéder le montant de 2.000 EUR. Le montant de la cotisation des membres adhérents est fixé annuellement par l'Assemblée générale.

L'admission ou, le cas échéant, le refus d'admission d'un membre adhérent sont décidés par le Conseil d'administration. Sa décision est souveraine. Elle ne doit pas être motivée et le Conseil d'administration reste en toutes circonstances libre de refuser l'admission d'un membre. La décision du Conseil d'administration est communiquée à l'intéressé par lettre recommandée.

Section 2. Démission et Exclusion

Art. 6. Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'Association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif ou le membre adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe dans un délai de 12 mois à compter de son exigibilité.

Art. 7. Le membre, effectif ou adhérent, qui, par son comportement, porterait préjudice ou nuit à l'Association, peut être proposé à l'exclusion par le Conseil d'administration.

Peut également être proposé à l'exclusion par le Conseil d'administration le membre, effectif ou adhérent ayant perdu les qualifications intrinsèques à sa qualité de membre. Tel peut notamment être le cas lorsque le membre change d'emploi ou de profession.

L'exclusion d'un membre effectif ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

L'exclusion d'un membre adhérent peut être prononcée par simple décision du Conseil d'administration.

Les membres démissionnaires ou exclus ou leurs ayants droits n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social, et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations qu'ils ont versées, lesquelles restent acquises à l'Association.

Art. 8. Le Conseil d'administration tient, au siège de l'Association, un registre des membres mentionnant le nom, le prénom, la profession et le domicile de ceux-ci ou, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la raison sociale et l'adresse du siège social.

Chapitre IV. Ressources

Art. 9. Les ressources de l'Association sont constituées des:

1. cotisations des membres;
2. subsides, dons et legs de toute origine et de toute nature;
3. ressources mises à disposition par les pouvoirs publics en vertu d'une convention à conclure avec l'Association;
4. revenus de ses biens et sommes perçues à l'occasion des services qu'elle peut rendre.

La contribution de l'Etat est régie par la convention signée entre "Clusterfor Logistics, Luxembourg, a.s.b.l" et l'Etat.

Chapitre V. Assemblée générale

Section 1^{er}. Composition et Convocation

Art. 10. Il est tenu au moins une Assemblée générale par an, dans le courant du premier semestre qui suit la fin de l'exercice social, sur convocation du Conseil d'administration. L'Assemblée générale peut aussi être réunie en assemblée extraordinaire à tout temps par décision du Conseil d'administration notamment à la demande écrite émanant d'un cinquième au moins des membres effectifs.

Tous les membres doivent y être convoqués. Les membres adhérents peuvent participer à l'Assemblée générale et s'y exprimer, mais n'ont pas de droit de vote. Peuvent également assister et s'exprimer à l'Assemblée, en tant qu'observateurs, toutes les personnes qui y ont été invitées par le Conseil d'administration.

Art. 11. Les convocations sont faites par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des Vice-présidents.

Les convocations sont faites par écrit et mentionnent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion. Elles sont adressées aux membres au moins 8 jours calendaires à l'avance par lettre ordinaire. Sont joints à la convocation écrite tous documents nécessaires à l'information des membres.

Art. 12. L'Assemblée générale est présidée par le Président du Conseil d'administration. Si le Président n'est pas en mesure d'assister à la séance, l'Assemblée générale est présidée par l'un des Vice-présidents du Conseil d'administration.

Section 2. Pouvoirs

Art. 13. L'Assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence:

1. la modification des statuts;
2. la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration;
3. l'approbation des budgets et comptes;
4. la détermination des cotisations;
5. l'exclusion de membre(s);
6. la dissolution de l'Association et l'affectation des biens.

Section 3. Délibérations

Art. 14. L'Assemblée générale délibère valablement si au moins la moitié des membres effectifs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix de tous les membres présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président ou du Vice-président qui le remplace est prépondérante.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 15. Chaque membre pourra donner procuration à un autre membre pour le représenter et pour voter en ses lieux et place. Une telle procuration peut être donnée par lettre, courrier électronique ou télécopie et est annexée au procès-verbal de la réunion. Toutefois, un membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Art. 16. Les décisions de l'Assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal tenu au registre des procès-verbaux et signé par le Président ou l'un des Vice-présidents et le secrétaire. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

Tout tiers justifiant un intérêt légitime peut demander des extraits signés par le secrétaire et un administrateur.

Chapitre VI. Conseil d'administration

Section 1^{er}. Composition.

Art. 17. L'Association est administrée par un Conseil d'administration, désigné ci-après le "Conseil", composé de représentants des membres effectifs et d'au moins 3 membres fondateurs.

Les administrateurs sont nommés en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale pour une période de 6 ans au plus; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le Conseil peut inviter des experts, qui sont consultés, ainsi que des observateurs qui peuvent s'exprimer mais n'ont pas le droit de vote. Par "observateurs", il est notamment entendu les membres adhérents, ainsi que les représentants des pouvoirs publics. Les modalités de participation des pouvoirs publics sont définies dans la convention passée entre "Cluster for Logistics, Luxembourg, a.s.b.l." et l'Etat.

Art. 18. Le Conseil nomme, pour une durée ne dépassant pas celle du mandat d'administrateur, un Président, un ou plusieurs Vice-présidents et un trésorier. Leur mandat est renouvelable. Sur proposition du Président, le Conseil désigne un secrétaire, membre du Comité d'administration ou non, qui est en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Assemblées générales et de la tenue du registre des membres.

Art. 19. Les représentants des administrateurs, ainsi que les experts que le Conseil s'adjoit le cas échéant, ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci n'est pas rémunéré.

Section 2. Pouvoirs et Compétences

Art. 20. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration représente l'Association dans ses relations avec les particuliers, les pouvoirs publics, les organisations professionnelles et tous autres tiers.

Art. 21. Le Conseil peut créer un ou plusieurs comités ou groupes de travail, permanents ou temporaires, et dont les membres sont choisis au sein ou en dehors du Conseil. Il déterminera les missions et pouvoirs de ces comités.

Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit pour la gestion journalière de l'Association, soit pour une ou plusieurs affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être des membres.

Les travaux administratifs et financiers sont confiés par le Conseil d'administration à un secrétaire de l'Association qui assiste également aux réunions du Conseil d'administration et aux assemblées et en dressera rapport. Il est habilité à signer les correspondances de l'association. Les engagements financiers doivent être signés tant par le Président que par l'un des Vice-présidents.

Art. 22. Les actions judiciaires et extra-judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues au nom de l'Association par le Conseil d'administration, sur poursuites et diligences de son Président.

Section 3. Réunions du conseil

Art. 23. Le Conseil se réunit sur convocation au moins 2 fois par an, ou à la demande écrite de 2 de ses membres endéans au moins les 15 jours de la date de la demande.

Les convocations sont faites par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par l'un des Vice-présidents.

Les convocations sont faites par écrit et mentionnent le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion, et sont adressées aux administrateurs au moins 8 jours calendaires à l'avance par lettre, courrier électronique ou télécopie. Sont joints à la convocation écrite tous documents nécessaires à l'information des membres.

Art. 24. Le Président dirige les réunions du Conseil. En cas d'empêchement du Président, ses fonctions sont assumées par l'un des Vice-présidents.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur dispose d'une voix. Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur. Un administrateur pourra au maximum exercer 2 mandats de représentation.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix.

Toutes les décisions prises sont consignées dans des procès-verbaux qui, après approbation par le Conseil, sont signés par les administrateurs ayant participé à la réunion.

Chapitre VII. Dispositions diverses

Art. 25. Les relations avec les pouvoirs publics sont réglées par voie de conventions avec l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 26. En complément aux statuts, le Conseil peut établir un règlement d'ordre intérieur. Des modifications à ce règlement peuvent être apportées par décision du Conseil, statuant à la majorité simple.

Art. 27. Chaque année et au plus tard 6 mois après la date de clôture de l'exercice social, le Conseil soumet à l'Assemblée générale son rapport d'activités et, pour approbation, les comptes annuels de l'exercice social écoulé établis conformément à la loi, ainsi que le budget de l'exercice. Le Conseil soumet également à l'approbation de l'Assemblée générale le budget du prochain exercice.

L'Assemblée générale désignera au moins un commissaire chargé de vérifier les comptes de l'Association et de lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour 2 années et est rééligible.

Art. 28. Toute modification aux statuts doit être publiée au Mémorial. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

Art. 29. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année.

Art. 30. Dissolution. En cas de dissolution de l'Association, l'Assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, dont elle déterminera les pouvoirs. Il sera donné à l'actif net subsistant au terme de la liquidation une affectation en faveur soit d'une institution ou association dont l'objet social sera obligatoirement proche de celui de l'association dissoute, soit d'une association caritative.

Art. 31. Disposition finale. Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts est régi par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: C. Wehenkel, P. Gramegna, F. Bracke, T. Nothum, R. Dennewald, M. Walentiny, F. Leprévost, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2009. Relation: EAC/2009/3617. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009044079/272/233.

(090051104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Jona Universal Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 34, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 104.802.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprise

Signature

Référence de publication: 2009043713/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00848. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Antarex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.257.

Les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009043735/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00656. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Crystal Sienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.512.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of the month of March

Before Maitre Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Waterside Financial Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The founder is here represented by Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Crystal Sienna S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also

their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager

(including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2009.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Waterside Financial Ltd, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EURF 1,900.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A manager:

- Mr Xavier Pauwels, expert comptable, born on 21st December 1971 in Brussels, Belgium with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Class B manager:

- Mr Laurent Ricci, expert comptable, born on 14th September 1972 in Thionville, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Waterside Financial Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Crystal Sienna S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Waterside Financial Ltd, prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte

que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.900,-.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Xavier Pauwels, expert comptable né le 21 Décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Gérant de classe B:

- Monsieur Laurent Ricci, expert comptable, né le 14 Septembre 1972 à Thionville, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

- 2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11474. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.-

Luxembourg, le trente mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009044099/242/398.

(090050860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

F & B Europe Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9391 Reisdorf, 16, route de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 101.660.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043690/1457/12.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2009, réf. DSO-DD00013. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090050576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.536.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Perform & Services SA
S.A. au Capitale de 1 250 000 Luf
59, Grand Rue - L-3394 ROESER
Signature

Référence de publication: 2009043691/814/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00052. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

**Iworld S.A., Société Anonyme,
(anc. Blackstone Pictures Entertainment S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 66, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.480.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009043692/2352/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04562. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

DKLUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 117.586.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043700/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04392. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.076.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Jan Willem Overheul

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009043010/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08296. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Jan Willem Overheul

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009043008/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08294. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Immobilière Citem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 135.786.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITEM SARL

10, RUE DE L'AVENIR

L-3895 FOETZ

Signature

Référence de publication: 2009043006/1402/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08177. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Entreprise Générale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.769.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009043128/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08491. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

ICH Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.931.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009043077/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Gadi Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.734.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GADI Lux S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043035/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08845. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2009.

Elbis Take-Away S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 141, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.527.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente mars.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Resit EROGLU, sans profession, né à Elbistan (Turquie), le 27 août 1967, demeurant à L-1953 Luxembourg, 30, rue Abbé François Lascombes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ELBIS TAKE-AWAY S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bascharage. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec vente de pommes frites, de hamburgers, de saucissons et de sandwichs garnis.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Resit EROGLU, sans profession, né à Elbistan (Turquie), le 27 août 1967, demeurant à L-1953 Luxembourg, 30, rue Abbé François Lascombes, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4940 Bascharage, 141, avenue de Luxembourg.

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Florence GERARD, salariée, née à Ottignies/Nivelles (Belgique), le 28 avril 1969, épouse de Monsieur Resit EROGLU, demeurant à L-1953 Luxembourg, 30, rue Abbé François Lascombes.

- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Resit EROGLU, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12388. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 avril 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009044081/222/76.

(090051098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Le Bon Gitan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3240 Bettembourg, 8, rue Michel Hack.

R.C.S. Luxembourg B 21.140.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043703/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07778. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

J.V.D. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3824 Schifflange, 32, Cité Um Benn.
R.C.S. Luxembourg B 91.779.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043704/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04396. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Visiense, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 389, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 110.567.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 03 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043701/8302/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2008, réf. LSO-CP07774. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090050187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Naturepearls, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 141.976.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 mars 2009 que:

1) Transfert du siège social au:
20, Esplanade, L-9227 DIEKIRCH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009043688/10024/18.

Enregistré à Diekirch, le 2 avril 2009, réf. DSO-DD00012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090050546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.

Cerix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 107.858.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009043682/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00081. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090049967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2009.